



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 066-216602177-20251203-DELIB602025-DE

Berger
Levrault

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 28/11/2025

Date d'affichage : 28/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, DUFOUR Laurence, GERBAUD Grégory, FERNANDEZ Pierre, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. CAZALS Jean-François à Mme VIDAL Mélanie, Mme MIR Laure à M. ATTARD Rémy, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme.

Absents : BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, HITA José, JULIAN Vanessa, KNAFF Barbara, MONTOYA Cécile.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°60/2025 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2025

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2025 ci-dessous annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

- **APPROUVE** le bilan de l'année 2025, annexé à la présente délibération, relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire communal en 2025 par la commune,
- **INFORME** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de l'année 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La secrétaire de séance,

Laurence DUFOUR



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 08/12/2025
- Affichage le : 08/12/2025
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ETAT DES ACQUISITIONS FONCIERES REALISEES PAR LA COMMUNE DE TROUILLAS

AU COURS DE L'ANNEE 2025

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie acquise	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Date de la décision du conseil municipal	Conditions de la cession	Montant
Bien immobilier Parcelle de 2 048 m² + local de 400 m²	24 Avenue des Albères	Section C, n°2225	2 048 m²	Jean-Marie FONT Et Claude FONT	COMMUNE DE TROUILLAS	10/03/2025	Acquisition à l'amiable	190 000.00 €
Bien immobilier Parcelle 90 m² + garage 20 m²	Rue des Alzines	Section B, n°650	90 m²	M. David BANAIX	COMMUNE DE TROUILLAS	10/03/2025	Acquisition à l'amiable	33 000.00 €
Parcelle non bâtie	Ravin derrière ancienne école maternelle	Section B, n°418	1 080 m²	Mme Caroline HOUEL- COMPANYO Mme Isabelle PARSY Mme Anne-Marie BARBIERI	COMMUNE DE TROUILLAS	10/03/2025	Acquisition à l'amiable	Euro symbolique

ETAT DES CESSIONS FONCIERES REALISEES PAR LA COMMUNE DE TROUILLAS
AU COURS DE L'ANNEE 2025

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Superficie acquise	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Date de la décision du conseil municipal	Conditions de la cession	Montant
NEANT								